



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2025/020

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame PACI-DELMEE**, domiciliés place de Sainte-Adresse 9 à 1070 Anderlecht.

Le terrain concerné est situé **rue Saint-Antoine 48 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section D n° 120W10**.

Le projet consiste en la **transformation d'une habitation unifamiliale**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A1. Aire des constructions en ordre continu'** sur les points suivants :

- **Implantation** : plus de 2 volumes secondaires ;
- **Emprise au sol** : la profondeur maximale hors sol du volume secondaire est supérieure à 6m à partir de la façade arrière du volume principal ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal ;

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **8 avril 2025** au **22 avril 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 03/04/2025**

A Pont-à-Celles, le 21 mars 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN